

PROJET DE LOI N° 9376 TENDANT À INDEMNISER LES COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET ARTISANS DE LA PERTE DE LEUR DROIT AU BAIL DES LOCAUX OU IMMEUBLES SINISTRÉS PAR FAITS DE GUERRE

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Commissions réunies

Adopté le : 25/10/1950

Mandature : 1947-1951

Rapporteur :

DELEAU Gustave

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

PRÉSENTATION

Référence :

1950-12b